

# TH 6523 Théologie Systématique III

Faculté de Théologie Évangélique  
Prof. M. Veldman

Courriel: meine73@yahoo.com

## Objectifs du cours

Une étude de la théologie chrétienne, comportant l'élaboration des thèmes suivants :

1. Familiariser l'étudiant(e) avec les points fondamentaux de la doctrine de la personne et de l'œuvre de Christ et du Saint-Esprit, de l'Écclésiologie et de l'Eschatologie à partir des données bibliques et du développement historique et systématique.
2. Aider l'étudiant(e) à développer sa capacité de réflexion théologique.
3. Aider l'étudiant(e) à s'épanouir spirituellement par :
  - i. une connaissance biblique et empirique des doctrines du salut, de l'église et des dernières choses, ancrée dans les plans de Dieu et pour sa gloire;
  - ii. le développement d'une vie chrétienne de plus en plus mature.

## Méthode pédagogique

1. Des exposés par le professeur.
2. Dialogue, échange et discussion avec les étudiants.
3. Des lectures et des devoirs à réaliser en dehors des heures de cours.

## Évaluation

Vous serez évalués selon les critères suivants :

1. Deux examens sur le contenu du cours présenté par le professeur (65 % de la note finale).
2. Une dissertation/un essai de 10 à 15 pages sur un sujet approuvé par le professeur (30 %). Consultez le document *La présentation matérielle*.
3. Présence et participation (5%).

### **Manuels exigés pour le cours :**

Blocher, Henry, *L'Écclésiologie, (Doctrine de l'Église)* (disponible à la bibliothèque).

Ferguson, Sinclair, *L'Esprit Saint*, Éditions, Excelsis, 1999.

[Grudem](#), Wayne, *Théologie systématique*, Éditions, [Excelsis](#), 2010.

### **Contenu du cours**

I. Introduction : Participer au salut : Jésus, le Sauveur (Grudem, chapitres 26-29)

II. Communion avec Christ : l'appel, la foi, et la conversion (Grudem, chapitres 43, 33- 35)

III. La justification et la sanctification (glorification) (Grudem, chapitres 36-38)

IV. L'élection : la source du salut (Grudem, chapitre 32)

V. La personne du Saint-Esprit, l'Esprit et Christ (Grudem, chapitre 30, Ferguson, chapitre 1-2)

VI. Être « baptisé » de l'Esprit et vivre par l'Esprit (Grudem, chapitres 39 et 40, Ferguson, chapitres 3-4,6-8)

VII. Les dons de l'Esprit : la prophétie, les signes, les miracles, et le parler en langues (Grudem, chapitres 52 et 53, Ferguson, chapitres 9-10)

VIII. L'essence et les marques de l'Église (Grudem, chapitre 44 et 45)

IX. La puissance et la gouvernance de l'Église (Grudem, chapitres 46 et 47)

X. L'idée des moyens de grâce dans l'Église (Grudem, chapitres 48-50)

XI. La seconde venue de Christ et le millénarisme (Grudem, chapitres 54 et 55)

XII. La résurrection des morts, le jugement dernier, et le nouveau ciel et la nouvelle terre (Grudem, chapitres 56 et 57)

### **Le plagiat :**

*Qu'est-ce que c'est le plagiat?*

**a.** Si vous citez un auteur sans indiquer vos sources, vous lui volez ses idées. Nous vous encourageons à inclure des citations dans vos devoirs, mais pour chacune d'entre elles vous devez absolument mettre une note pour indiquer le nom de son auteur, le livre et la page cités. Nous disposons de plusieurs moyens pour vérifier votre travail. Si nous trouvons du plagiat, la note est zéro.

### *Quelques principes*

**b.** Pour le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

i. Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, *Guide du savoir écrire*).

ii. Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

iii. Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme » « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc.

iv. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

v. Tout plagiat, toute tricherie, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, constitue une infraction et fera l'objet de sanctions disciplinaires.

vi. Dans tous les cas où le Doyen de la faculté constate qu'une infraction a été commise, il imposera la note zéro pour le cours, l'examen ou le travail concerné. Il peut en outre saisir le Comité directeur de l'infraction et celle-ci peut être sanctionnée par l'exclusion du programme, la suspension ou le renvoi de la Faculté.

### **Les extensions**

En ce qui concerne les extensions, la règle générale est que ce n'est pas au professeur de trancher. Voir la règle suivante :

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, **dans les huit jours qui suivent la date fixée** pour la remise du travail, ne justifie, **par écrit**, son retard auprès du Doyen. La lettre de l'étudiant doit indiquer le cours concerné, la partie de l'évaluation en cause (travail de trimestre, examen, test) et le *motif* pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail. Si le Doyen, en consultation avec le professeur concerné, estime la justification valable, il accordera un nouveau délai qui est normalement de 3 semaines. Le délai est plus court pour les cours concentrés. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

# TH 6523 Théologie Systématique III

Faculté de Théologie Évangélique  
Prof. M. Veldman

Courriel: meine73@yahoo.com

## Objectifs du cours

Une étude de la théologie chrétienne, comportant l'élaboration des thèmes suivants :

1. Familiariser l'étudiant(e) avec les points fondamentaux de la doctrine de la personne et de l'œuvre de Christ et du Saint-Esprit, de l'Écclésiologie et de l'Eschatologie à partir des données bibliques et du développement historique et systématique.
2. Aider l'étudiant(e) à développer sa capacité de réflexion théologique.
3. Aider l'étudiant(e) à s'épanouir spirituellement par :
  - i. une connaissance biblique et empirique des doctrines du salut, de l'église et des dernières choses, ancrée dans les plans de Dieu et pour sa gloire;
  - ii. le développement d'une vie chrétienne de plus en plus mature.

## Méthode pédagogique

1. Des exposés par le professeur.
2. Dialogue, échange et discussion avec les étudiants.
3. Des lectures et des devoirs à réaliser en dehors des heures de cours.

## Évaluation

Vous serez évalués selon les critères suivants :

1. Deux examens sur le contenu du cours présenté par le professeur (65 % de la note finale).
2. Une dissertation/un essai de 15 à 20 pages sur un sujet approuvé par le professeur (30 %). Consultez le document *La présentation matérielle*.
3. Présence et participation (5%).

## **Manuels exigés pour le cours :**

Blocher, Henry, *L'Écclésiologie (Doctrine de l'Église)* (disponible à la bibliothèque)

Ferguson, Sinclair, *L'Esprit Saint*, Éditions, Excelsis, 1999.

Grudem, Wayne, *Théologie systématique*, Éditions, Excelsis, 2010

## **Contenu du cours**

- I. Introduction : Participer au salut : Jésus, le Sauveur (Grudem, chapitres 26-29)
- II. Communion avec Christ : l'appel, la foi, et la conversion (Grudem, chapitres 43, 33- 35)
- III. La justification et la sanctification (glorification) (Grudem, chapitres 36-38)
- IV. L'élection : la source du salut (Grudem, chapitre 32)
- V. La personne du Saint-Esprit, l'Esprit et Christ (Grudem, chapitre 30, Ferguson, chapitre 1-2)
- VI. Être « baptisé » de l'Esprit et vivre par l'Esprit (Grudem, chapitres 39 et 40, Ferguson, chapitres 3-4,6-8)
- VII. Les dons de l'Esprit : la prophétie, les signes, les miracles, et le parler en langues (Grudem, chapitres 52 et 53, Ferguson, chapitres 9-10)
- VIII. L'essence et les marques de l'Église (Grudem, chapitre 44 et 45)
- IX. La puissance et la gouvernance de l'Église (Grudem, chapitres 46 et 47)
- X. L'idée des moyens de grâce dans l'Église (Grudem, chapitres 48-50)
- XI. La seconde venue de Christ et le millénarisme (Grudem, chapitres 54 et 55)
- XII. La résurrection des morts, le jugement dernier, et le nouveau ciel et la nouvelle terre (Grudem, chapitres 56 et 57)

## **Le plagiat :**

*Qu'est-ce que c'est le plagiat?*

a. Si vous citez un auteur sans indiquer vos sources, vous lui volez ses idées. Nous vous encourageons à inclure des citations dans vos devoirs, mais pour chacune d'entre elles vous devez absolument mettre une note pour indiquer le nom de son auteur, le livre et la page cités. Nous disposons de plusieurs moyens pour vérifier votre travail. Si nous trouvons du plagiat, la note est zéro.

### *Quelques principes*

**b.** Pour le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

i. Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, *Guide du savoir écrire*).

ii. Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

iii. Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme » « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc.

iv. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

v. Tout plagiat, toute tricherie, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, constitue une infraction et fera l'objet de sanctions disciplinaires.

vi. Dans tous les cas où le Doyen de la faculté constate qu'une infraction a été commise, il imposera la note zéro pour le cours, l'examen ou le travail concerné. Il peut en outre saisir le Comité directeur de l'infraction et celle-ci peut être sanctionnée par l'exclusion du programme, la suspension ou le renvoi de la Faculté.

### **Les extensions**

En ce qui concerne les extensions, la règle générale est que ce n'est pas au professeur de trancher. Voir la règle suivante :

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, **dans les huit jours qui suivent la date fixée** pour la remise du travail, ne justifie, **par écrit**, son retard auprès du Doyen. La lettre de l'étudiant doit indiquer le cours concerné, la partie de l'évaluation en cause (travail de trimestre, examen, test) et le *motif* pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail. Si le Doyen, en consultation avec le professeur concerné, estime la justification valable, il accordera un nouveau délai qui est normalement de 3 semaines. Le délai est plus court pour les cours concentrés. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.